

CAHIER DES CHARGES

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL de la SAVOIE



Date :



CONVENTION

Modifié le 10 décembre 2024

ENTRE

Le Comité Bouliste de la Savoie
Maison des Sports
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Représenté par son Président : **Michel BOSCO**

ET

L'AS de :

Représentée par son Président :

Sous couvert du Secteur Bouliste de :

La Société s'engage à respecter, pour cette organisation, l'ensemble des dispositions figurant au cahier des charges, propre à l'organisation de l'assemblée générale

Le président du comité bouliste départemental de la SAVOIE, est particulièrement chargé de **l'assistance aux organisateurs et veille au respect, par l'A.S, de l'ensemble des dispositions** contenues dans le cahier des charges

En cas de difficultés, l'organisateur devra aviser immédiatement le Président du C.B.D de la Savoie

Fait à CHAMBERY le :


Michel BOSCO
Président du CBD Savoie
rue des Marquisats
73100 Aix Les Bains

Le Président du Secteur

Le Président de l'AS organisatrice

Monsieur :

Monsieur :

Signature :

Signature :

Comité Bouliste Départemental de SAVOIE

CAHIER des CHARGES

Imposé à l'organisateur et au
Comité Bouliste Départemental

Modifié le 10 décembre 2024

Article 1 :

Chaque année le comité bouliste départemental de la SAVOIE tient son assemblée générale. Elle se déroule à une date fixée par le comité directeur du comité bouliste départemental.

Est chargé de l'organisation la Société ou le secteur qui en font la demande et dont la candidature est retenue par le comité directeur.

Article 2 : Importance de l'assemblée générale

C'est un moment fort dans la vie démocratique d'un comité. Toutes les associations sportives sont conviées à participer. Tous les licenciés peuvent assister à l'assemblée générale du comité bouliste de la Savoie.

Article 3 : A la charge de l'organisateur

- L'assemblée générale se déroulant le matin, prévoir le repas de midi si possible à proximité du lieu de la réunion (le prix du repas ne devra pas être supérieur à **25 €** vin non compris) : Entrée, plat, dessert, café et eau (vin à la charge du C.B.D)
- Trouver une salle pour environ 120 personnes
 - ⇒ Mise en place des chaises pour la réunion
 - ⇒ Tables, chaises pour accueillir les intervenants
 - ⇒ Mise en place des tables et chaises pour la restauration du midi. Environ 120 personnes
- Fléchage pour accéder à la salle de réunion si nécessaire
- La salle doit être sonorisée
- 2 micros au minimum avec au moins 1 micro HF
- La salle doit être bien éclairée
- Le nécessaire pour une vidéo projection si besoin
- 1 rallonge électrique à enrouleur

- Le contrat d'assurance (voir avec la municipalité s'il existe déjà)
- Invitations aux différents élus locaux (mairie, conseillers municipaux etc.)
- Invitation de la presse locale
- Boissons pour la pause et apéritif avant le déjeuner

Article 4 : A la charge du Comité Bouliste Départemental

- L'organisation administrative de l'assemblée générale (envoi des convocations et de l'ordre du jour, les invitations officielles (hors élus locaux), les diverses fiches réponses etc.)
- La prise en charge financière du repas de midi et la fourniture du vin
- Éventuellement, la fourniture et la remise de toutes les récompenses officielles (médailles, coupes, fanions, etc.).
- Mise en place de la banderole publicitaire du comité bouliste départemental
- Edition du livret avec les différents rapports des commissions distribué au début de l'assemblée générale.

Article 5 : Finances

Aucune contrepartie financière ne sera reversée au comité bouliste départemental de la Savoie.

Article 6

Le matin de l'assemblée générale, le ou les membres du C.B.D. se rendront sur place pour la vérification du respect des clauses du cahier des charges.